



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 30 NOV. 2022

ID : 062-216203497-20221124-2022027D-DE

Berger
Levrault

n° 2022 027

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Novembre 2022 - n° 2

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr GUISSSE Roger à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda et Mme DRAB Sabine

Absents : Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : Annulation délibération 2022 025

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés : 16
Vote : Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « l'Égide de FOUQUEREUIL : Ecole d'arts martiaux » occupant le foyer communal le mercredi a justifié de son existence en qualité d'association loi 1901.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération 2022 025 instituant un loyer annuel de 600€ à l'association « l'égide de FOUQUEREUIL » afin de lui permettre l'occupation à titre gratuit du foyer communal, le mercredi, comme c'est le cas sur la commune pour toutes les associations loi 1901, occupant des bâtiments communaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

- D'annuler la délibération 2022 025 pour les raisons ci-dessus évoquées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gérard OGIEZ